

CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à 20 heures, le Conseil Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 6 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

PRESENTS : Pauline GODET, Jean-François MARTINE (Belmont-Luthézieu), Murielle VIGNAND (Brénaz), Claude JUILLET, Dominique CHARVET (Champagne-en-Valromey), Robert SERPOL (Chavornay), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN, Bernard PERRET (Haut-Valromey), Gérard BERTHIER (Lochieu), Marc CHARVET (Lompnieu), Madeleine MIDOL (Ruffieu), Fabien BRASSART (Sutrieu), Yves BERT (Talissieu), André BOLON, Frédérique GARIN (Vieu), Annie MEURIAU, Bernard BRILLAT (Virieu-le-Petit).

ABSENTS EXCUSES : Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey) : pouvoir donné à Claude JUILLET, Jean-François DUCRUET (Talissieu) : pouvoir donné à Yves BERT.

Secrétaire de Séance : Jean-François MARTINE

Assistait également à la réunion : Pascale MARTINOD, directrice

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu de la commission « affaires scolaires et périscolaires, PEL » du 07/03/2018.
- 2) Compte-rendu de la commission « biens immobiliers et patrimoine » du 27/03/2018.
- 3) Compte-rendu de la commission « finances, communication, relation avec les associations conventionnées » du 28/03/2018.
- 4) Mise à disposition du bureau au SIEBV.
- 5) École de Talissieu : avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
- 6) Dématérialisation : adhésion à la plateforme Actes, Hélios et Parapheur électronique.
- 7) Vote du Compte Administratif.
- 8) Approbation du Compte de Gestion.
- 9) Affectation du Résultat.
- 10) Vote du Budget Primitif.
- 11) Vote des subventions.
- 12) Questions diverses.

1. Compte-rendu de la commission « affaires scolaires et périscolaires, PEL » du 07/03/2018.

a) **Travaux** :

Pauline GODET cite les travaux qui ont fait l'objet d'un accord et qui doivent être réalisés dans l'année.

Concernant l'école de Virieu-le-Petit, la commission « biens immobiliers » a considéré que la réfection de la cour goudronnée n'était pas prioritaire au regard notamment du même niveau de qualité attendu dans toutes les écoles du SIVOM. Elle a jugé préférable, en 2018, de réaliser l'aménagement d'un nouveau sanitaire, de repeindre le 2^{ème} hall d'entrée et de poser des caniveaux à grille dans la cour; ce délai permettant de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de la cour.

Cependant, Annie MEURIAU estime ces travaux prioritaires en raison de l'accueil de la 2^{ème} classe dès septembre 2018 (plus d'une trentaine d'enfants attendus).

Après en avoir débattu, l'assemblée valide l'engagement de la réfection de la cour en 2018 et reporte la peinture du hall d'entrée en 2019. Une demande de dérogation sera sollicitée pour bénéficier de la DETR en 2018.

b) **Forfait scolaire** :

Le forfait appliqué à compter de l'année scolaire 2017/2018 sera calculé selon une moyenne faite sur les 3 années scolaires précédentes.

Les communes devront valider le montant proposé, à savoir :

- Brénaz : 23,86 € par élève et par mois
- Champagne : 20,15 € par élève et par mois
- Haut Valromey : 29,23 € par élève et par mois
- Talissieu : 24,31€ par élève et par mois
- Virieu-le-Petit : 47,33 € et par mois

Compte tenu de l'ouverture d'une 2^{ème} classe à Virieu-le-Petit, Annie MEURIAU pense que le forfait sera à réactualiser. Le forfait de la cantine scolaire n'est pour l'instant pas arrêté ; des précisions seront demandées aux communes de Haut Valromey et Virieu-le-Petit concernant la hausse du coût du personnel.

c) PEL :

Le PEL 2018/2020 est en cours de signature par tous les partenaires.

Le SIVOM du Valromey est de nouveau éligible aux financements du PASAE.

Compte tenu du retour à la semaine de 4 jours pour toutes les écoles du Valromey et considérant la demande des familles, des ateliers pourraient être organisés le mercredi matin à l'école de Champagne-en-Valromey (financements PEL). À étudier.

2. Compte-rendu de la commission « biens immobiliers et patrimoine » du 27/03/2018.

a) Extension des locaux de la Maison des Jeux :

Une mission a été confiée à Dominique GIFFON, architecte, pour vérifier la faisabilité technique et financière du projet et ainsi déposer les dossiers de demandes de financement.

b) Sanitaires dans les écoles :

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Romuald GODET, architecte, pour d'une part la mise aux normes des sanitaires de l'école maternelle d'Hotonnes et d'autre part la création d'un nouveau sanitaire à l'école de Virieu-le-Petit.

c) Mise en accessibilité Maison de Pays et écoles :

Les travaux doivent être réalisés rapidement afin de respecter les contraintes liées à la subvention du Département.

d) Installation photovoltaïque :

L'état des lieux effectué par CB Solaire démontre l'intérêt de remplacer les 6 onduleurs ce qui permettrait une nette amélioration de la production laquelle s'effondre depuis plusieurs années : production estimée à 26 000 KWh, soit environ 16 000 € par an contre 12 000 € aujourd'hui. Le montant de l'investissement serait de 12 470 € HT.

À cela s'ajoute la nécessité de faire procéder au nettoyage des panneaux solaires et à une visite de maintenance de l'installation.

e) Observatoire astronomique :

Une réunion sur le site en présence de l'architecte et de l'association Observatoire Astronomie Nature du Valromey a permis d'arrêter les échéances suivantes :

Compte tenu du délai de livraison du dôme du planétarium (7 mois) et de l'obligation d'une procédure de marché adapté, la mise en service du planétarium est repoussée au printemps 2019. Par contre, les travaux de maçonnerie seront réalisés à l'automne 2018.

La préparation du dossier de consultation des entreprises se fera en avril/mai 2018 et la consultation des entreprises en juin 2018. Le projet comprendra 5 lots dont 3 qui seront pris en charge par l'architecte (terrassement, maçonnerie et électricité) et 2 par le SIVOM (dôme et projection).

f) Maison de Pays :

La commission de sécurité est prévue le vendredi 20 avril.

3. Compte-rendu de la commission « finances, communication, relation avec les associations conventionnées » du 28/03/2018.

Cf. points 7, 8, 9, 10 et 11.

4. Mise à disposition du bureau au SIEBV. [Affaire débattue N° 2018/12]

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte du SERAN au 31/12/2016, le bureau initialement partagé par les deux syndicats, n'est plus utilisé que par le SIEBV.

Le Président propose donc de signer une nouvelle convention avec le SIEBV pour la mise à disposition d'un bureau avec installation téléphonique et accès internet aux conditions suivantes :

- loyer fixe annuel de 1 500 € TTC
- remboursement du forfait téléphonique mensuel de 11,99 € TTC + facturation au coût réel des dépassements de forfait
- remboursement du forfait d'accès internet mensuel de 6 € TTC

Il ajoute que cette mise à disposition prend effet à compter du 01/01/2017.

Le Conseil Syndical donne son accord à l'unanimité.

5. École de Talissieu : avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique. [Affaire débattue N° 2018/13]

La commune de Talissieu a été désignée maître d'ouvrage unique de l'opération globale intitulée « réhabilitation du bâtiment mairie-école-salle polyvalente », et notamment de l'aménagement des sanitaires. Le Président précise qu'une convention et un premier avenant ont été signés fixant la limite de l'engagement du SIVOM du Valromey à 35 000 € TTC.

Cependant, en raison des avenants apportés aux marchés, le plan de financement est désormais le suivant :

Dépenses	37 679,62 € TTC
Subvention du Département de l'Ain (dotation territoriale)	3 699,00 €
Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes	6 000,00 €
Subvention de l'État (DETR)	6 730,50 €
FCTVA estimé à	6 180,00 €

Le reste à charge du SIVOM du Valromey serait donc d'environ **15 070 €**.

À l'unanimité, le Conseil Syndical approuve le nouveau plan de financement tel qu'exposé ci-avant et autorise le Président à signer l'avenant correspondant avec la commune de Talissieu.

6. Dématérialisation : adhésion à la plateforme Actes, Hélios et Parapheur électronique.

a) Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le CDG de l'Ain : [Affaire débattue N° 2018/14]

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain (CDG01) offre aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation. Il propose par convention un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) ;
- La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Échanges Standard - PES V2) ;

A l'unanimité, le conseil syndical, donne son accord et autorise le Président à conclure la convention correspondante.

b) Mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires : [Affaire débattue N° 2018/15]

Considérant que le SIVOM du Valromey souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, le conseil syndical, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité, confirme l'utilisation de la plateforme de télétransmission FAST proposé par l'opérateur DOCAPOST FAST et autorise le Président à signer la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain.

c) Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité : [Affaire débattue N° 2018/16]

Considérant que, après consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société DOCAPOST FAST a été retenue par le Centre de Gestion de l'Ain pour être le tiers de télétransmission et considérant que ce dernier met à disposition sa plateforme de dématérialisation à ses collectivités affiliées par convention, le conseil syndical, à l'unanimité,

Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

Donne son accord pour que le Président signe le contrat d'adhésion aux services DOCAPOST FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Autorise le Président à signer électroniquement les actes télétransmis ;

Donne son accord pour que le Président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de l'Ain, représentant l'État à cet effet ;

Donne son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre la collectivité et ChamberSign pour la délivrance des certificats électroniques ;

Désigne Mr Marc CHARVET, Président, et Mme BEAL Florence, secrétaire comptable, en qualité de responsables de la télétransmission.

7. Vote du Compte Administratif. [Affaire débattue N° 2018/17]

Le Président quitte la salle du conseil au moment du vote.

Le conseil syndical, réuni sous la présidence de Bernard ANCIAN, 1^{er} Vice-Président, vote et arrêté à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe ci-dessous :

BUDGET GÉNÉRAL				
	Résultat de l'exercice	Solde exécution reporté 2016	RAR reportés en 2018	Résultat cumulé
Dépenses	644 069,94 €			644 069,94 €
Recettes	676 908,05 €	544 456,02 €		1 221 364,07 €
FONCTIONNEMENT	32 838,11 €	544 456,02 €		577 294,13 €
Dépenses	173 906,53 €			173 906,53 €
Recettes	72 509,33 €	23 286,83 €		95 796,16 €
INVESTISSEMENT	- 101 397,20 €	23 286,83 €		- 78 110,37 €
TOTAL	- 68 559,09 €	567 742,85 €		499 183,76 €

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE				
	Résultat de l'exercice	Solde exécution reporté 2016	RAR reportés en 2018	Résultat cumulé
Dépenses	16 698,95 €	4 209,55 €		20 908,50 €
Recettes	14 543,43 €			14 543,43 €
FONCTIONNEMENT	- 2 155,52 €	- 4 209,55 €		- 6 365,07 €
Dépenses	8 006,42 €			8 006,42 €
Recettes	14 557,81 €	37 225,94 €		51 783,75 €
INVESTISSEMENT	6 551,39 €	37 225,94 €		43 777,33 €
TOTAL	4 395,87 €	33 016,39 €		37 412,26 €

8. Approbation du Compte de Gestion. [Affaire débattue N° 2018/18]

Le conseil syndical déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9. Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du Budget Général et du Budget Annexe [Affaire débattue N° 2018/19] [Affaire débattue N° 2018/20]

L'assemblée, constatant les résultats 2017, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	BUDGET GENERAL	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
Résultat de fonctionnement	577 294,13 €	- 6 365,07 €
Solde d'exécution d'investissement	- 78 110,37 €	43 777,33 €
Solde des RAR d'investissement	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement	- 78 110,37 €	0,00 €
Affectation : - 1068	128 110,37 €	
- Report en fonctionnement	449 183,76 €	
Déficit reporté de fonctionnement	0,00 €	6 365,07 €

10. Vote du Budget Primitif. [Affaire débattue N° 2018/21]

Le Président présente aux membres du conseil syndical le budget primitif 2018 du budget général et du budget annexe « Photovoltaïque » qui s'équilibre de la manière suivante :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET - VUE D'ENSEMBLE

BUDGET GENERAL		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 126 467,76 €	677 284,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		449 183,76 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 126 467,76 €	1 126 467,76 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	593 590,00 €	671 700,37 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 110,37 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	671 700,37 €	671 700,37 €
TOTAL DU BUDGET	1 798 168,13 €	1 798 168,13 €

BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »		
EXPLOITATION	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	17 642,00 €	24 007,07 €
002 Résultat d'exploitation reporté	6 365,07 €	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	24 007,07 €	24 007,07 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	58 335,33 €	14 558,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		43 777,33 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	58 335,33 €	58 335,33 €
TOTAL DU BUDGET	82 342,40 €	82 342,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2018 tels qu'exposés.

11. Vote des subventions.

Le Président fait part de la demande de subvention de l'association Val'Muse. Il présente le budget prévisionnel de l'école de musique pour 2018 qui s'élève à 61 924 €, le budget global 2018 est de 95 042 €, financé par :

- des prestations de services 41 700 €
- des subventions du Département de l'Ain 6 784 €
- des communes 1 500 €
- des produits exceptionnels 2 000 €

L'association sollicite une aide auprès du SIVOM à hauteur de 10 340 € (8 900 € pour le fonctionnement et 1 440 € pour des projets spécifiques). Le Président précise que 50% des dépenses (30 480 €) correspond à des achats de prestations (intervenants extérieurs), 40 % (24 800 €) à des charges de personnels (enseignants et coordination) et 10% à d'autres charges.

Claude JUILLET estime que l'association pourrait augmenter ses tarifs de scolarité et ainsi diminuer le montant des aides publiques.

André BOLON pense que l'association mérite un soutien collectif pour l'école de musique du Valromey.

Le Président précise que la convention de partenariat prévoit la présence d'un membre du SIVOM du Valromey au conseil d'administration de Val'Muse avec voix délibérative.

Bernard GIRAUD-GUIGUES considère que la subvention accordée à Val'Muse par le SIVOM est importante.

Pauline GODET explique que le Conservatoire de musique de Belley est à la charge exclusive de la ville alors que 40% des élèves proviennent des communes extérieures. Une réflexion est en cours pour mutualiser ces dépenses. Le coût d'un élève est d'environ 1 700 € par an.

À la question de Madeleine MIDOL, le Président indique que sur l'année 2017/2018, Val'Muse accueille 84 élèves (68% viennent des communes du SIVOM). Il y a 114 adhérents. Huit professeurs enseignent 20 disciplines différentes. Dominique CHARVET estime que les adultes pourraient payer plus cher.

Pauline GODET rappelle que la signature de la convention d'objectifs et de moyens signée avec Val'Muse repose sur la volonté d'encourager le développement et la pratique d'activités culturelles et artistiques et donc le soutien à l'école de musique. Elle pense qu'il est important de travailler dans la confiance et la transparence. Selon elle, le SIVOM pourrait mettre en place un forfait par élève et s'y tenir sur la durée de la convention.

André BOLON et Robert SERPOL approuvent ce mode de calcul qui permet une lisibilité sur 3 ans.

Le Président précise que le Département a un fonctionnement identique : la subvention accordée représente 12% de la masse salariale.

Jean-François MARTINE estime que la subvention doit rester au minimum à 5 000 € et qu'elle doit correspondre au nombre d'élèves du Valromey.

Pauline GODET propose d'inviter l'association à donner des indicateurs de suivi simples : nombre d'élèves, masse salariale...

Selon André BOLON, le SIVOM pourrait accorder une subvention de 5 000 € en 2018 et voir ensuite, en conseil d'administration, le meilleur calcul à faire.

Claude JUILLET insiste sur la nécessité pour l'association d'augmenter ses tarifs.

Après cet échange, le Président propose à l'assemblée de passer au vote et d'accorder, pour l'année 2018, une subvention de 5 000 €. Par 16 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, le conseil syndical donne son accord.

12. Questions diverses.

a) Valromey Retord Grand Colombier Développement :

Le Président donne lecture d'un courrier de l'association qui a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale le changement de nom de l'association, de rendre l'ordinateur portable mais de récupérer le pied de l'écran plat, de régler les factures de copies et de télécommunications du dernier trimestre 2016 et de procéder au tri des archives (problème des dossiers administratifs).

b) Hôtel Restaurant Michallet :

Un courrier a été adressé à la commune d'Artemare pour lui demander le remboursement de la taxe foncière payée par le SIVOM depuis 2015 et intégrée dans le montant du loyer.

Claude JUILLET précise que la commune n'a touché aucun loyer depuis le transfert du bâtiment.

Le Président rappelle qu'une partie de l'immobilier n'a pas fait l'objet de la cession et qu'il appartient donc toujours au SIVOM. Se pose la question de l'assurance.

c) PASAE :

Le Président confirme que le SIVOM est de nouveau éligible au dispositif PASAE (4 territoires dans l'Ain).

Pour la DDCS, les priorités en matière de soutien aux activités concerneront l'axe citoyenneté des jeunes : soutenir l'information, favoriser la mobilité, accompagner l'engagement et les initiatives des jeunes.

L'appel à projet sera transmis aux acteurs locaux pour un retour le 23/05.

d) Subventions aux associations du Valromey :

Robert SERPOL, membre de la commission tourisme et culture de la CC Bugey Sud, informe l'assemblée que plusieurs subventions ont été validées en faveur des associations du Valromey.

e) Lettre d'infos du SIVOM :

Le Président informe l'assemblée que la lettre du SIVOM du Valromey n° 2 devrait être éditée avant l'été.

f) Circuits raquettes :

Robert SERPOL indique que cet hiver l'agence PEDIPUS a vendu 5 circuits raquettes (60 personnes) sur le territoire. Il rappelle que ce produit avait été mis en place par l'ex OT Valromey Retord Grand Colombier.

La séance est levée à 23h20.

**Le Président,
Marc CHARVET**

Les membres du conseil syndical présents,

Pauline GODET	Gérard BERTHIER
Jean-François MARTINE	Eric PILLARD Madeleine MIDOL
Sébastien VIGNAND Murielle VIGNAND	Fabien BRASSART
Claude JUILLET	Jean-François DUCRUET
Dominique CHARVET	Yves BERT
Laurence ROUX	André BOLON
Robert SERPOL	Frédérique GARIN
Bernard GIRAUD GUIGUES	Annie MEURIAU
Bernard ANCIAN	Bernard BRILLAT
Bernard PERRET	